

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « DRAMERA GAGNY BATIMENT »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
8ieme TRANCHE STAR 10, Lot 2748, Ilot 21

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/12/2022 , et enregistrés au CEPICI le 27/12/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DRAMERA GAGNY BATIMENT »

Objet :

- Bâtiments et Travaux Publics BTP ;
- Génie civil ;
- Transport de bien et de personnes ;
- Électricité et Électrification ;
- Prestations diverses ;
- Fourniture de matériels divers ;
- Import-export ;
- Divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE

8ieme TRANCHE STAR 10, Lot 2748, Ilot 21

Dirigeant(s) M DRAMERA GAGNY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-00340 du 11/01/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°02805/GTCA/RC/2023 du 11/01/2023

